

DOSSIER NATURA 2000

NATURA 2000 et vous

Natura 2000 pour quoi faire?

Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des [espèces](#) sauvages, animales ou végétales et de leurs [habitats](#).

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992.

Une Directive Européenne est un acte juridique communautaire pris par le Conseil de l'Union Européenne visant à atteindre un objectif, chaque pays membre le retranscrit au niveau national afin d'atteindre cet objectif.

La constitution du réseau Natura 2000 représente un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables, mais il ne s'agit en aucun cas de les « mettre sous cloche ».



Natura 2000 a pour but de préserver un patrimoine tout en ayant une politique de valorisation des ressources naturelles qui tiennent compte des préoccupations économiques, sociales et écologiques de chaque commune. Ainsi un système de contractualisation avec les acteurs concernés, et de gestion participative et volontaire a été choisi.

Natura 2000 dans nos communes :

Le site « Gorges de la Sioule » a été retenu par son intérêt faunistique, floristique et la mosaïque des milieux qui le composent, au titre des deux directives européennes :

La directive « Habitats » pour laquelle le site FR 8301034, qui s'étend sur 3610 ha de Bromont Lamothe (63) à Jenzat (03), a été nommé Zone Spéciale de Conservation.

Et la directive « Oiseaux » pour laquelle le site FR 8312005 a été classé en avril 2006 en Zone de Protection Spéciale, ZPS.

Au total, 33 communes sont concernées dont 25 dans le Puy de Dôme et 7 dans d'Allier.

Sur chaque site Natura 2000, des Documents d'Objectifs ont été rédigés en concertation avec les acteurs locaux, ils présentent les objectifs et le programme d'actions et sont consultables en mairies.

L'ONF a été désigné comme structure animatrice pour la mise en place des actions prévues par ces Documents d'Objectifs. La lutte contre la fermeture des milieux ouverts et la préservation des espèces et habitats rares sont les principaux enjeux du site Gorges de la Sioule. A ce titre, en 2006, des réunions d'information ont eu lieu dans les communes début 2007, des réunions complémentaires sont prévues avec les agriculteurs et les sylviculteurs. Des inventaires et autres suivis sont en cours et des projets sont également à l'étude comme la création d'une réserve naturelle. Par ailleurs, un Comité de pilotage a été mis en place pour la gestion de cet ensemble, un appel à candidature est lancé auprès des collectivités pour en assurer la direction.

NATURA 2000 « RAPPEL » :

(Les Documents d'Objectifs sont consultables et un 4 pages est à la disposition du public en mairie.)

- Le 12 octobre 2006 s'est tenue au Foyer Rural des ANCIZES une réunion publique « NATURA 2000 » où étaient conviés les habitants des ANCIZES-COMPS et de 7 autres communes. La présentation a été assurée par des représentants de l'opérateur NATURA 2000 : l'Office National des Forêts. La réunion n'a rassemblé qu'une trentaine de participants et parmi eux, de nombreux élus. Or, la désignation des Gorges de la Sioule comme Site NATURA 2000 et la mise en place des Documents d'Objectif va concerner de nombreux usagers et propriétaires fonciers. Un film réalisé par la DIREN Auvergne sur les sites NATURA 2000 régionaux a été projeté au public. Il présentait des opérations réalisées un peu partout en Auvergne en concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, exploitants de carrière).
- Lors du débat du 12 octobre, les points suivants ont notamment été abordés :
 - Le rôle d'EDF dans la démarche NATURA 2000 et les effets de ses pratiques sur les habitats et les espèces (castors, forêts alluviales),
 - Les contraintes pesant sur le développement d'activités de loisir comme l'aéromodélisme,
 - Les conditions de coupe des parcelles boisées et contraintes faites aux exploitants,
 - L'amélioration de la coordination des services de l'Etat.
- D'autres réunions sont annoncées par l'ONF en début d'année, notamment avec les principales catégories d'utilisateurs des espaces naturels comme les agriculteurs ou les sylviculteurs. Le Conseil Municipal invite les personnes concernées à y participer le moment venu et à s'informer des actions prévues dans les documents d'objectifs.

Ont également été évoqués par l'opérateur lors du Comité de Pilotage du 14 novembre 2006 à Manzat :

- La réalisation de la cartographie au niveau cadastral,
- La création d'une réserve biologique domaniale,
- La rénovation des Contrats NATURA 2000



NATURA 2000 aux Ancizes-

Comps :

- 239 ha au titre de la Directive Habitats situés principalement le long de la Sioule
- 2063 ha classés en ZPS au titre de la Directive Oiseaux